



Genève, le 25 septembre 2023

**Communiqué de presse de la commission de contrôle de gestion : Institution d'une sous-commission sur le dispositif de protection des mineurs et de soutien à la parentalité**

La protection des mineurs lors de situations familiales difficiles ou conflictuelles est une thématique particulièrement sensible, qui occupe les députés au Grand Conseil depuis plusieurs années. Après la parution d'une évaluation de la politique publique en matière de protection des mineurs par la Cour des comptes en 2016, plusieurs rapports et interventions parlementaires ont traité de cette problématique. Si ces travaux ont permis certaines améliorations, les nombreuses pétitions déposées au Grand Conseil ou sollicitations de parents en souffrance laissent entendre que des progrès plus importants pourraient être réalisés.

C'est pourquoi la commission de contrôle de gestion a considéré qu'il y avait matière à agir, et a institué une sous-commission chargée de faire la lumière sur d'éventuels dysfonctionnements dans le dispositif de protection des mineurs et de soutien à la parentalité.

La sous-commission est composée de M. Francisco Taboada, président, et de MM. Alexis Barbey et Pierre Eckert.

Francisco Taboada  
Président de la sous-commission  
sur le dispositif de protection de l'enfance

Daniel Sormanni  
Président de la commission  
de contrôle de gestion